

Convoqué le 2 juillet 2026, le Conseil Municipal de Boulleret s'est réuni en mairie, le 10 juillet 2026 à 20h, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 7

PRÉSENTS : Mmes CHOPINEAU – MAUPAS – PALMA – PAURON – RAIMBAULT – RUELLÉ – Mrs BILLAUT – FAUCHOIS – KEUFER – MIGEON – REZARD – ROBINET – ROUSSET – de VOGÜÉ

EXCUSÉE : Mme GUIN (pouvoir à Mme MAUPAS) – M. REZARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et nomme Madame Henriette CHOPINEAU secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026
2. Désignation des entreprises pour réhabilitation du Foyer rural
3. Travaux toiture bâtiment annexe presbytère
4. Contrat d'illumination
5. Fonds de Solidarité logement
6. Tarifs cantine rentrée septembre 2026
7. Avis sur code forestier
8. Réfection tombe ancien combattant 14/18
9. Réfection tombe Léon Balland

1/ approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Désignation des entreprises pour réhabilitation du Foyer rural (Délibération n°2026_056_D)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2123-1 ;

Considérant la procédure adaptée engagée pour les travaux de rénovation du Foyer Rural, le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre et la proposition d'attribution des marchés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour et 1 abstention) :

- Attribue les marchés de travaux aux entreprises retenues, conformément au rapport d'analyse des offres, pour un montant total de 1 018 447,05 € HT, soit 1 091 336,46 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution, y compris les éventuels avenants.

Les entreprises attributaires sont les suivantes :

- Lot 1 : 3D SECUR
- Lot 2 : ROBINEAU SAS
- Lot 3 : ENTREPRISE CONSTRUCTION BÂTIMENT
- Lot 4 : SARL LEGER PÈRE ET FILS
- Lot 5 : SARL GERARD FLEURIER
- Lot 6 : LASNE SAS
- Lot 7 : LASNE SAS
- Lot 8 : AMG SARL
- Lot 9 : ENTREPRISE ELVIN
- Lot 10 : SOLS DU BERRY
- Lot 11 : AUBERGER SASU
- Lot 12 : SDEE
- Lot 13 : ENERGIE 2000 PLUS

3/ Travaux toiture bâtiment annexe presbytère (Délibération n°2026_057_D)

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la toiture du bâtiment annexe du presbytère.

Deux devis ont été présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Retient l'offre de l'entreprise Gérard Fleurier pour un montant de 16 777,50 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

4/ Contrat d'illumination (Délibération n°2026_058_D)

Le Conseil municipal est informé de l'arrivée à échéance du contrat triennal de location des illuminations festives et de la nécessité de le renouveler.

Après examen des devis présentés, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Décide de conclure un nouveau contrat triennal de location des illuminations festives avec l'entreprise Blachere Illuminations pour la période de décembre 2026 à janvier 2029 ;
- Accepte le devis de Blachere Illuminations d'un montant annuel de 9 883,50 € HT ainsi que le devis de l'entreprise INEO pour la pose et la dépose des illuminations, d'un montant annuel de 4 389,00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les documents afférents.

5/ Fonds de Solidarité logement (Délibération n°2026_059_D)

Le Conseil municipal prend connaissance de la demande de participation du Conseil départemental du Cher au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Décide de verser une contribution de 1 000 € au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2026 ;
- Précise que cette dépense sera imputée au budget principal 2026.

6/ Tarifs cantine rentrée septembre 2026 (Délibération n°2026_060_D)

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de réviser les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (12 voix pour, Mme Maupas ne prenant pas part au vote) :

Fixe les nouveaux tarifs de la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

- Tranche 1 (QF de 0 à 499 €) : 0,90 € ;
- Tranche 2 (QF de 500 à 999 €) : 1,00 € ;
- Tranche 3 (QF de 1 000 € et plus) : 3,70 € ;
- Repas à emporter (enseignants) : 5,70 € ;
- Repas des enfants allergiques apportant leur repas : 1,80 €.

7/ Avis sur Code Forestier

Monsieur le Maire rappelle que Le conseil municipal devait émettre un avis sur le code forestier.
Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

8/ Réfection tombe anciens combattants 14/18 (Délibération n°2026_061_D)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de l'association Le Souvenir Français visant à réaliser des travaux d'entretien des tombes des soldats de Boulleret Morts pour la France, inhumés dans le cimetière communal. Un devis de l'entreprise Mobasser-Branger, d'un montant de 2 645,00 € HT pour l'entretien de 16 tombes, a été présenté.

Afin de soutenir cette action de préservation du patrimoine mémoriel communal, le Conseil municipal décide de prendre en charge 50 % du montant TTC des travaux, sur présentation de la facture acquittée. Cette participation sera versée à l'association Le Souvenir Français sous la forme d'une subvention. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (14 voix pour).

9/ Réfection tombe Léon Balland (Délibération n°2026_062_D)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de l'association Le Souvenir Français visant à procéder à la réfection de la sépulture de Léon BALLAND, soldat de Boulleret Mort pour la France, inhumé dans le cimetière communal. Il précise que cette tombe nécessite une réfection complète et présente le devis établi par l'entreprise Mobasser-Branger, d'un montant de 1 789,50 € HT.

Afin de soutenir cette action de préservation du patrimoine mémoriel communal, le Conseil municipal décide de prendre en charge 50 % du montant TTC des travaux, sur présentation de la facture acquittée. Cette participation sera versée à l'association Le Souvenir Français sous la forme d'une subvention. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (14 voix pour).

Ce dossier sera représenté au prochain conseil municipal.

Informations diverses

Mme Chopineau présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité du SMICTREM.

Mme Maupas indique qu'une ambassadrice du SMICTREM est intervenue au cours de l'année dans les classes afin de sensibiliser les élèves au tri des déchets.

M. Robinet souhaite qu'une fiche de consignes de tri soit mise en place au Foyer rural afin d'améliorer le tri des déchets.

Mme Rimbault informe le Conseil que, dans le cadre de Bourges 2028, la Communauté de communes a proposé de participer au projet « Trésors cachés ». Les conseillers municipaux décident à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette proposition.

M. Robinet informe avoir sollicité des devis pour la réalisation d'un passage caméra préalable à la réfection de la route du Gabiller. Une réunion avec les entreprises est prévue le 17 juillet.

M. Billaut fait un point sur la situation liée à la canicule. Il remercie les membres du CCAS qui ont consacré du temps pour contacter les personnes les plus vulnérables de la commune afin de prendre de leurs nouvelles. Mme Rimbault précise qu'un questionnaire sera prochainement diffusé afin de mieux identifier les personnes vulnérables.

Mme Maupas fait également un point sur les conséquences de cette période de fortes chaleurs concernant les fermetures de classes.

M. Billaut donne lecture des remerciements adressés par Mme Charle.

Madame Palma donne lecture des remerciements des associations bénéficiaires des subventions communales : la Ferme École de Djébilor, la JSB Cyclo et la JSB Tennis.

Il informe ensuite le Conseil que la commission de sécurité a émis un avis favorable à l'issue de sa visite du gymnase.

Il communique les noms des contribuables retenus pour siéger à la Commission communale des impôts directs (CCID), ainsi que ceux des trois jurés d'assises désignés.

Il informe que, dans le cadre de la Micro-Folie, Mme Aline MAITREPIERRE a été recrutée le 1er juillet dans le cadre d'un contrat PEC financé par le Département.

Concernant le projet de future France Services, M. Billaut annonce l'attribution d'une subvention DETR d'un montant de 205 326 €. Il précise qu'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert est actuellement en cours de dépôt.

S'agissant du fonctionnement de la future France Services, il indique qu'une subvention annuelle de 57 500 € a été attribuée, répartie entre 25 000 € au titre du FNADT, une bonification de 10 000 € liée au classement en zone ZRR et 22 500 € versés par le Fonds national France Services.

Enfin, il annonce l'annulation du feu d'artifice du 13 juillet en raison des fortes températures annoncées.

Tour de table

Mme Maupas indique que l'école Florence Aubenas a été retenue dans le projet CRI, en lien avec Bourges 2028. Un projet sera mené avec Le Concert Idéal. Elle revient également sur le projet conduit cette année entre l'école et la maison de retraite autour de la création d'un carnet de voyage, avec Lucile Guin, Virginie Lherbet et l'animatrice de l'EHPAD. Elle souligne enfin la qualité du projet intergénérationnel mis en œuvre avec la crèche de Boulleret.

Mme Rimbault rappelle que les membres du CCAS ont contacté les personnes les plus fragiles durant la période de canicule. Elle informe que la Semaine des Seniors se déroulera sur les cinq lundis du mois de novembre 2026 et que le repas de clôture aura lieu à la salle des fêtes de Léré le samedi 14 novembre.

M. de Vogüé demande où en est le projet de vente de l'ancienne école. M. Billaut répond que le dossier est toujours en cours et qu'un acquéreur a été identifié.

M. Robinet indique que la pêche à la mare de Mabillois est suspendue en raison de la canicule. Il signale également que trois fuites importantes sont survenues au niveau du château d'eau, désormais réparées, et que plusieurs vidanges du réservoir seront nécessaires afin de finaliser les travaux.

Mme Pauron informe que le jury du concours des maisons fleuries effectuera son passage sur la commune le 17 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Le Maire,
Jean-Louis BILLAUT




La secrétaire de séance,
Henriette CHOPINEAU

